

Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collège – 25800 Valdahon

Compte-rendu du Comité syndical

Séance du : 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège du Département du Doubs, au 7 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, lieu choisi par le Comité, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Philippe ALPY, Mme Christine BOUQUIN, M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN, M. Denis LEROUX, Mme Béatrix LOIZON, M. Rémy NAPPEY, M. Pierre SIMON.

Suppléants votants : Mme Catherine CUINET.

Suppléants non votants : Mme Florence ROGEBOSZ

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Lucien BENMEHAL, M. Michel BEUQUE, M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. François CUCHEROUSSET, M. Florian GAIFFE, M. Philippe MARECHAL, M. Didier MINNITI, M. Benoit PARENT, M. André PARROT, M. Marc SAULNIER, M. Pierre VAUFREY, M. Thierry VERNEY, Mme Ghislaine VUILLIER.

Suppléants votants : M. Patrick HUMBERT, M. Patrick LECHINE.

Suppléants non votants : Mme Carole REVILLOT, M. Romain VERMOT.

Ont donné pouvoir :

Membre associé : Sébastien COUDRY, *Grand Besançon Métropole*.

Les convocations ont été légalement adressées le 15 septembre 2020.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Installations du Comité syndical
2. Election du Président
3. Election des Vice-présidents et installation du bureau
4. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
5. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
6. Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
7. Délégations au Président
8. Approbation du PV du comité du 9 juin 2020
9. Informations diverses

Le Président ouvre la séance à 18h40

M. LEROUX, en tant que président sortant, accueille la nouvelle assemblée et les nouveaux élus.

1. Installations du Comité syndical

M. VAUFREY, en tant que doyen d'âge, prend la présidence de la séance.

M. VAUFREY vérifie et confirme que les conditions de quorum sont atteintes dans les deux collèges.

M. GAIFFE est désigné secrétaire de séance.

2. Election du Président – Délibération n°10-2020

L'assemblée désigne deux assesseurs, MM. GAIFFE et KRUCIEN pour procéder aux opérations de vote.

M. VAUFREY rappelle qu'en application des statuts du Syndicat et du CGCT, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante réunis en un seul collège.

Conformément à l'article n°10 des statuts, le collège « Département » présente la candidature de M. LEROUX.

Au premier tour de scrutin, M. Denis LEROUX est élu Président à l'unanimité des délégués votants de l'assemblée.

M. Benoit PARENT arrive dans la salle.

3. Election des Vice-présidents et installation du bureau – Délibération n°11-2020

M. LEROUX indique que conformément à l'article n°11 des statuts du Syndicat, le Bureau est composé de 5 Vice-présidents, 2 issus du collège Département et 3 issus du collège « EPCI ». Ils sont élus successivement au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante réunis en un seul collège.

MM. ALPY, DALLAVALLE VAUFREY, MARECHAL et BRAND sont respectivement les uniques candidats pour les 5 postes de vice-présidents.

Au premier tour de scrutin, M. Philippe ALPY est élu premier Vice-président à l'unanimité des délégués votants de l'assemblée.

Au premier tour de scrutin, M. Claude DALLAVALLE est élu deuxième Vice-président à l'unanimité des délégués votants de l'assemblée.

Au premier tour de scrutin, M. Pierre VAUFREY est élu troisième Vice-président à l'unanimité des délégués votants de l'assemblée.

Au premier tour de scrutin, M. Philippe MARECHAL est élu quatrième Vice-président à l'unanimité des délégués votants de l'assemblée.

Au premier tour de scrutin, M. Yves BRAND est élu cinquième Vice-président à l'unanimité des délégués votants de l'assemblée.

4. Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) – Délibération n°12-2020

En application des articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT, la Commission d'appel d'offre est composée du Président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel à candidature, une seule liste est présentée.

Comme l'y autorise l'article L2121-21 du CGCT en pareil cas, le Comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection.

Sont ainsi élus à l'unanimité des suffrages :

- **Membres titulaires**
 - **pour le collège « Département » :**
 - **M. Claude DALLAVALLE**
 - **Mme Sylvie LE HIR**
 - **pour le collège « EPCI » :**
 - **M. Didier AUBRY**
 - **M. Lucien BENHMEHAL**
 - **M. André PARROT**
- **Membres suppléants :**
 - **pour le collège « Département » :**
 - **Mme Christine BOUQUIN**
 - **Mme Magali DUVERNOIS**
 - **pour le collège « EPCI » :**
 - **M. Benoit PARENT**
 - **M. Florian GAIFFE**
 - **M. Thierry VERNEY**

5. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Délibération n°13-2020

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la commission d'ouverture des plis ou commission de délégation de service public est composée du Président, de

cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel à candidature, une seule liste est présentée.

Comme l'y autorise l'article L2121-21 du CGCT en pareil cas, le Comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection.

Sont ainsi élus à l'unanimité des suffrages :

- **Membres titulaires**
 - **pour le collège « Département » :**
 - **M. Claude DALLAVALLE**
 - **Mme Sylvie LE HIR**
 - **pour le collège « EPCI » :**
 - **M. Didier AUBRY**
 - **M. Lucien BENHMEHAL**
 - **M. André PARROT**
- **Membres suppléants :**
 - **pour le collège « Département » :**
 - **Mme Christine BOUQUIN**
 - **Mme Magali DUVERNOIS**
 - **pour le collège « EPCI » :**
 - **M. Benoit PARENT**
 - **M. Florian GAIFFE**
 - **M. Thierry VERNEY**

6. Election des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Délibération n°14-2020

Conformément à l'article L1413-1, le Syndicat dispose d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) composé des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers du service public concerné, nommés par l'assemblée délibérante.

A l'unanimité, la Commission consultative des services publics locaux est ainsi constituée :

Président : M. Denis LEROUX

Elus :

- **M. Philippe ALPY**
- **M. Lucien BENMEHAL**
- **Mme Christine BOUQUIN**
- **M. Claude DALLAVALLE**
- **Mme Magali DUVERNOIS**

- **M. Thierry VERNEY**

Représentants des usagers des services rendus par le réseau syndical :

- **UFC Que choisir**
- **Association des Opérateurs Télécoms Alternatifs (AOTA)**

7. Délégations au Président – Délibération n°15-2020

A l'unanimité, le Comité syndical attribue à M. Denis LEROUX en tant que Président du Syndicat les délégations suivantes :

- ***procéder, pour la durée du mandat et dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et à renégocier tout emprunt s'il le juge souhaitable ;***
- ***prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;***
- ***passer les contrats d'assurances, avenants ainsi que, le cas échéant, les résilier ; accepter le montant de l'indemnisation proposée par les compagnies d'assurances suite à un sinistre ;***
- ***signer toutes conventions et avenants à celles-ci intéressant l'objet du Syndicat, conclues sans effet financier direct ou indirect pour celui-ci ; ou ayant pour objet la perception d'une recette ; ou dont les engagements financiers directs et indirects en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 90 000 €HT ;***
- ***intenter, au nom du Syndicat, toutes actions en justice ou défendre le Syndicat dans toutes les actions intentées contre lui, sans restriction sur le mode d'intervention ni le champ d'application ; le Président aura ainsi délégation pour accomplir tous les actes nécessaires et notamment procéder à la désignation d'un avocat ; fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;***
- ***conformément à la délibération du 21 décembre 2016 relative à la gestion de la gestion du personnel de droit privé et des fonctionnaires mis à disposition ou détachés, prendre toutes les dispositions nécessaires à la gestion du personnel de droit privé du Syndicat et, lorsque cela est nécessaire et ne relève pas de l'autorité territoriale, des fonctionnaires mis à disposition ou détachés.***

Le Président sera en outre autorisé à signer tout document intervenant dans le cadre de ces diverses délégations.

8. Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 9 juin 2020 – Délibération n°16-2020

Le procès-verbal du Comité syndical du 9 juin 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

9. Informations diverses

Les points d'information diverses n'ont pas fait l'objet de délibérations.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. LEROUX lève la séance à 20h00.**

Délibérations adoptées :

n°10-2020 : Election du Président

n°11-2020 : Election des Vice-présidents et installation du bureau

n°12-2020 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

n°13-2020 : Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

n°14-2020 : Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

n°15-2020 : Délégations au Président

n°16-2020 : Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 9 juin 2020